



---

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement  
de l'École polyvalente de l'Érablière,  
qui s'est tenue par visioconférence, le 28 octobre 2020, à 19 h 00,**

---

<b>Sont présent(e)s :</b>	Ayotte, Joanne Bacon, Nathalie Boucher, Marie-Ève Corno, Anne Desjardins, Nathacha Elgrably, Dale Girard, Manon Godin, Catherine Labrecque, Martin Lafond-Côté, Sandra Millar, Anthony Nash, Nathan Proteau, Steeves Riopel, France Rioux, Nathalie Villeneuve, Annick	Enseignante Parent (S) Professionnelle Parent (S) Soutien Parent Parent Parent Enseignant Parent Enseignante Directrice Enseignante
<b>Sont absent(e) :</b>	Bilodeau, Francine Lapointe, Véronique Larocque, Isabelle-Anne	Parent Parent (S) Parent

---

**1. Ouverture de la séance et constatation du quorum**

Madame Lafond-Côté souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 01.

**2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2020-2021-11)**

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils souhaitent faire la lecture ou la modification de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Proteau, appuyée par Mme Corno. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 et suivi (CÉ-2020-2021-12)**

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils ont des demandes de modification au procès-verbal présenté. Mme Corno mentionne qu'elle était absente, mais est inscrite comme présente. Mme Desjardins fera la correction. L'adoption du procès-verbal modifié est proposée par M. Proteau, appuyée par Mme Girard. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.



#### 4. Parole au public

Mme Lafond-Côté demande aux parents substituts s'ils désirent avoir la parole. Mme Bacon prend la parole. Elle se dit préoccupée par les courriels reçus de l'école concernant les comportements de certains élèves lors de leurs pauses et pendant l'heure du dîner. Elle aimerait aussi en savoir un peu plus concernant la situation qui explique que les élèves ont dû rester confinés à l'intérieur pour leur sécurité.

Mme Rioux prend la parole. Elle explique que la majorité des élèves collaborent très bien malgré les restrictions qui leur sont imposées. Par contre, lors de leurs sorties du terrain de l'école, voir au respect des consignes de la santé publique est très complexe et la distanciation entre les élèves est rarement respectée.

Certains élèves trouvent très difficile de suivre à la lettre toutes les restrictions qui leur sont imposées. Malgré nos messages, rappels et encouragements, certains décident quand même de faire de mauvais choix. L'école a transmis une demande de collaboration aux parents, car, lorsque les situations ont lieu à l'extérieur du terrain de l'école, l'école ne peut pas et ne doit pas donner de conséquence à l'élève. Il en va de la responsabilité de tous. L'école invite aussi le voisinage et les parents à contacter le service de police de Gatineau advenant qu'ils soient témoins de mauvais comportements de la part de certains de nos élèves.

Pour ce qui est du courriel qui a informé les parents que pour la sécurité de leurs enfants, ils sont restés à l'intérieur pendant la journée, l'école a pris cette décision en accord avec les services de la police de Gatineau. Il a été porté à notre attention qu'une possible bataille aurait lieu à l'école et cette information a aussi déboulé sur les réseaux sociaux. Pour la protection de tous, nous avons décidé de garder tout le monde à l'intérieur. L'équipe demande aussi aux parents de vérifier le contenu des réseaux sociaux de leurs enfants et de les encourager à faire les bons choix.

#### 5. Mesure 15028 (CÉ-2020-2021-13)

Mme Lafond-Côté donne la parole à Mme Rioux afin qu'elle puisse expliquer aux membres en quoi consiste la demande d'adoption de la mesure 15028.

Mme Rioux explique que cette mesure est annuelle et donc, non transférable d'une année à l'autre. Si l'argent n'est pas à proprement dit dépensé, il sera retourné au centre de services scolaire des Draveurs à la fin de l'année. Chaque catégorie mentionnée est donc une subvention différente. L'équipe-école souhaite pouvoir se servir de ces subventions pour faire des activités par groupe classe.

Les subventions ont presque doublé comparativement à l'année passée. Pour pouvoir tout utiliser, elle explique que chaque élève doit participer au moins une heure par jour pendant 26 semaines. Avec la situation actuelle, cela sera très difficile d'y arriver, mais l'équipe a beaucoup de belles idées et fera tout en son pouvoir pour maximiser les activités offertes aux élèves pendant leur présence à l'école. L'embauche d'une personne-ressource est aussi envisagée.

Mme Godin propose l'adoption de la mesure 15028. Celle-ci est secondée par M. Nash. La mesure 15028 est donc adoptée à l'unanimité.

## 6. Prévision des activités, sorties éducatives et campagne de financement

Mme Lafond-Côté informe les membres du projet à adopter.

---

### Projet de résolution CÉ 2020-2021 pour approbation

---

**TITRE :** Jeunes explorateurs d'un jour (CÉ-2020-2021-14)

Mesdames Josiane Groulx, conseillère en information scolaire et professionnelle et Marie-Ève Boucher, conseillère d'orientation, souhaitent que les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire puissent participer à une journée de stage dans le domaine de leur choix. La journée prévue pour l'instant est le 22 avril 2021. (Cette date pourrait changer avec la situation due à la Covid-19)

Cette activité est offerte sur une base volontaire et tous les élèves qui auront effectué leur inscription dans les délais seront acceptés.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Améliorer sa connaissance du marché du travail par l'exploration d'un métier ou d'une profession et la découverte d'un milieu de travail;
- ✓ Valider un choix professionnel.

En s'inscrivant à l'activité Stage d'un jour, l'élève identifie deux métiers qu'il aimerait explorer (premier et deuxième choix). Selon la demande, il est jumelé à un professionnel qui exerce un de ces métiers. Il effectue donc un stage d'une journée auprès de ce professionnel dans son milieu de travail (organisation publique, parapublique ou entreprise privée). Par exemple, un élève peut passer une journée avec une infirmière à l'hôpital de Gatineau.

L'autorisation parentale sera exigée et l'activité n'engendre aucun coût. Le parent devra assumer le transport de son enfant lors de cette journée.

**Madame Rioux propose l'approbation de cette activité. Secondée par M. Proteau, appuyée par M. Elqarably. L'activité est donc approuvée à l'unanimité.**

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement



---

## 7. Modification à la liste des effets scolaires (CÉ-2020-2021-15)

Mme Rioux s'assure que les membres ont bien compris la demande. Que pour ajouter le cahier numérique aux élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire, les parents devront déboursés respectivement 12,25\$ et 8,04\$ pour les commander.

La modification à la liste des effets scolaires est proposée par Mme Girard, appuyée par M. Nash. Celle-ci est donc approuvée à l'unanimité.

## 8. Formation des membres

Mme Lafond-Côté informe les membres qu'elle a reçu une offre de formation pour les nouveaux membres des conseils d'établissement. Cette formation est offerte à tous, mais obligatoire pour les nouveaux membres. Le lien sera donc acheminé à Mme Godin. Mme Desjardins fera le suivi.

Mme Rioux ajoute que le lien mène à des capsules d'informations qui seront ajoutées en temps réel, selon les différents sujets traités en rencontre. Ces informations sont pertinentes et expliquent bien les rôles et procédures de la même façon pour tous les membres du Québec. Des cahiers de participant y sont aussi disponibles.

## 9. États financiers 2019-2020

Mme Rioux explique que ce point est à titre informatif. Il n'y a rien à modifier ou à approuver. Elle insiste aussi sur le fait que la fin de l'année dernière fut très particulière avec la situation de la pandémie.

Mme Rioux explique les différentes sections et ce que cela englobe en général. Elle explique également les changements qui auront lieu cette année lors de la révision budgétaire et mentionne les raisons des différents écarts entre les montants inscrits. Beaucoup de prévisions ont été erronées à cause de la fermeture de l'école due à la situation de la Covid-19.

Elle assure aussi que vu la situation des écoles en pandémie, le centre de services scolaire des Draveurs s'est assuré que toutes écoles de son territoire débutent leur année avec un budget équilibré (0\$). Il a remis des subventions afin de couvrir le manque en fin d'année.

Après toutes les informations données, aucune autre question n'est posée.

## 10. Calendrier de remplacement pour membres substituts

Le calendrier a été ajouté à titre informatif. Les membres substituts seront contactés lors de l'absence des membres réguliers selon l'ordre de ce calendrier.

## 11. Information – Mot de la directrice

Mme Rioux rappelle aux membres que la ville de Gatineau est présentement en zone rouge. En septembre, le plan convenu par le gouvernement du Québec était la fermeture des écoles secondaires et l'enseignement à distance à temps plein. Par contre, ce plan a été changé pour de l'enseignement hybride.

En effet, à partir de lundi prochain, le 2 novembre 2020, tous les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, sera à l'école une journée sur deux. L'autre journée, ils auront les cours à distance. Les horaires des jeunes ne changent pas. C'est seulement leur présence dans l'établissement qui changera. Un calendrier a été effectué. Les groupes pairs seront là une journée et les groupes impairs une autre. Des Chromebook ont déjà été remis au 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire. Les 3<sup>e</sup> secondaire les auront reçus cette semaine.

Tous nos élèves qui sont en difficultés d'apprentissage seront ciblés et ils pourront être en présentiel à l'école en tout temps afin de ne pas nuire à leur apprentissage.



L'équipe-école doit se mobiliser, mais tout semble bien aller. Nous travaillons tous fort afin de répondre au mieux aux besoins de tout un chacun.

Pour ce qui de la situation de la Covid-19 dans notre établissement, la situation est très encourageante pour l'Érablière. Depuis le début de l'année scolaire, il y a eu seulement une classe de fermée pendant 14 jours, car un élève a été déclaré positif. Aucun autre cas n'a été déclaré dans ce groupe. Nous nous estimons très chanceux du déroulement des choses. Nous gardons le cap! Nous gardons le moral!

## **12. Mot du délégué au comité de parents**

M. Proteau informe les membres que les élections ont eu lieu. Pour l'instant, aucun autre développement en lien avec le comité de parents.

## **13. Mot des enseignant(e)s**

Aucun enseignant ne souhaite prendre la parole.

## **14. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Mme Desjardins informe les membres que le personnel de soutien n'a rien à déclarer pour le moment.

## **15. Mot du représentant du personnel professionnel**

Mme Boucher a un message de la part de Mme Nancy Trudel, orthopédagogue au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Elle tient à mentionner aux membres que malgré la situation en zone rouge, ses services en orthopédagogie seront offerts à tous ses élèves.

Les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire seront vus à l'école, en présentiel, lors de leur présence tandis que ceux de la 3<sup>e</sup> secondaire seront vus soient à l'école, soit virtuellement, selon le cas.

Mme Boucher informe également les membres que demain aura lieu une tournée de classe pour tous les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire afin d'informer les élèves sur les différentes options qui s'offrent à eux en orientation et en information scolaire.

## **16. Mot du représentant de la communauté**

Mme Amyot remercie les membres de lui accorder leur confiance pour une deuxième année. Elle informe les membres qu'elle les informera sur des projets municipaux en cours ou approuver.

Tout d'abord, elle fait un suivi en lien avec le projet « Jeu dans la rue ». Elle se dit heureuse, car deux rues du district ont été sélectionnées. Ce projet est un projet pilote d'une durée d'un an pour l'instant. Elle est contente de son approbation.

Ensuite, elle informe aussi les membres qu'un nouveau règlement concernant les chiens a été adopté pour le territoire de la ville de Gatineau. La ville n'a plus le droit de considérer les chiens comme dangereux simplement en s'appuyant sur sa race. Les chiens seront déclarés comme potentiellement dangereux lorsqu'ils auront commis des gestes agressifs envers des personnes ou d'autres animaux. De plus, tous les chiens devront être attachés en tout temps, même sur leur terrain, en territoire urbain.



Elle mentionne aussi que l'Halloween sera différente cette année. Le service de police de Gatineau sera encore plus présent dans les rues afin de surveiller les allées et venues de la population. La ville souhaite que les enfants passent dans leur quartier et ne se promènent pas d'un quartier à l'autre. Les policiers feront de la sensibilisation.

Pour terminer, elle informe les membres du conseil que la ville refait actuellement son plan directeur. La ville souhaite avoir plus d'endroit et d'activité pour toutes les personnes de son territoire. Elle aimeraient aménager les parcs pour que ceux-ci soient aussi convenables aux personnes âgées. Que les différents endroits de loisirs soient plus respectueux de tous les groupes d'âge et que la liberté de mouvement y soit priorisée. Des cafés rencontre seront organisés pour avoir l'avis de la population. Mme Rioux transmettra l'information en temps et lieu.

### **17. Questions diverses**

Mme Lafond-Côté demande à Mme Rioux si les élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire recevront aussi un Chromebook pour pouvoir travailler de la maison si cela s'avère nécessaire.

Mme Rioux lui répond que oui. Cela est prévu pour tous les élèves.

### **18. Date et heure de la prochaine séance**

La prochaine séance aura lieu le 9 décembre 2020, 19h, par visioconférence.

### **19. Levée de la séance (CÉ-2020-2021-16)**

La levée de la séance est proposée par M. Proteau, appuyée par Mme Corno. La séance est donc levée à 20 h 39.